



CONSEIL SYNDICAL DU 29 MARS 2022

2022.011: BUDGET PRIMITIF 2021 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DEFINITIF

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimé:
Titulaires Présents	Suppléant Présent	Procurations	Absents	
14	1	3	10	17

Présents

<u>ACCM</u>: Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Laurie PONS, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Raphaël MEGALIZZI (suppléant);

CCVBA: Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Madame Anne PONIATOWSKI;

<u>TPA</u>: Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Serge PORTAL;

Absents excusés

<u>ACCM</u>: Monsieur Jean-Michel JALABET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Fabien BOUILLARD, 1 siège en attente de désignation (Boulbon/ACCM);

CCVBA: Monsieur Bernard WIBAUX, Monsieur Hervé CHERUBINI;

<u>IPA</u>: Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Christophe DAUDET;

Procurations

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE; Monsieur Bernard WIBAUX à Madame Anne PONIATOWSKI; Monsieur Pierre-Hubert MARTIN à Madame Corinne CHABAUD.

0_0_0_0_0_0_0_0_0_0_0_0_0_0_0_0

Rapporteur: Monsieur Michel PECOUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31, l'assemblée délibérante entend, débat et arrêté le Compte de gestion du comptable ;

Considérant l'adoption du Compte Administratif 2021 lors de la même séance du conseil syndical, Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du Compte de gestion (en annexe) du receveur de la Trésorerie d'Arles Municipale et Camargue et du Compte Administratif du Président du PETR;

Il est proposé d'**ADOPTER** le compte de gestion définitif du receveur arrêté pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

1 – ADOPTER le Compte de gestion définitif du receveur arrêté pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

dent

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

> PEIR du Pays d'Arles – Couvent Saint Césaire All Masse des Mourgues - 13200 ARLES Conseil syndical du 29 mars/2022 Déliberations adoptées

4